

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1579

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

438 698 078 RCS Paris.

EXELIA CONSEIL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 39, rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris.

Précédent propriétaire : 438 698 078 RCS Paris. **EXELIA CONSEIL.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SIACI Saint Honoré Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris Capital : 120555961.60 EUR Numéro unique d'identification : 572059939 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : EXELIA CONSEIL Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris Capital : 50000.00 EUR Numéro unique d'identification : 438698078 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1635584.00 EUR - passif de 508387.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de Commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. La différence entre la valeur nette comptable des biens apportés par la Société Absorbée, soit 1 127 197 €, et la valeur nette comptable dans les livres de la Société Absorbante, des 50 000 actions de la Société Absorbée dont elle est propriétaire, soit 3 937 579,80 €, constituera un mali de fusion égal à 2 813 407,80 €. Prime de fusion: néant. Date du projet commun de fusion : 10.11.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SIACI Saint Honoré : 10.11.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société EXELIA CONSEIL : 10.11.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..